

CERTIFICAT

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique

Je, soussignée, Katia Morin, greffière de la Ville de Rivière-Rouge, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de **5 156**.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **526**.

Que le nombre de demandes faites est de **0**.

Que le règlement numéro 2021-407 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter

Ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Rivière-Rouge ce vendredi 7 mai 2021

**Katia Morin
Greffière**